

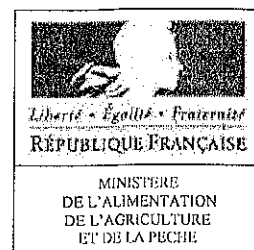
Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : SS

Réf : 2140036CHNO15003



CROMPTON (UNIROYAL CHEMICAL)  
REGISTRATIONS LTD  
KENNET HOUSE  
4 LANGLEY QUAY  
SL3 6EH SLOUGH, BERKSHIRE  
ROYAUME-UNI

Paris, le 20 MAI 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de changement de nom d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intransit : 2140036 - CATAPULT AMM n° 8400425

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2140036 Nom commercial : CATAPULT

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 8400425

Firme détentrice : CROMPTON (UNIROYAL CHEMICAL) REGISTRATIONS LTD

Type commercial : Second nom commercial 8400425 FAZOR

Composition : Hydrazide maleique 600 G/KG

Vu la notification de l'Anses 2015-0976 du 24 avril 2015

Le changement de nom est autorisé.

Dénomination de l'intrant

CATAPULT STAR

Ancien nom du produit : CATAPULT

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur général  
et de la protection des végétaux

20 MAI 2015

Alain TRIDON